

L'intercommunalité, pomme de discorde entre les candidats à la présidentielle.

Quand François Fillon, Emmanuel Macron et Benoît Hamon plaident pour le statu quo, les autres postulants souhaitent abroger la loi NOTRe afin de redonner des pouvoirs aux communes.

Faut-il remettre en cause les nouvelles grandes intercommunalités dotées de pouvoirs élargis? Telle a été la principale ligne de fracture entre les candidats lors du grand oral, organisé ce 22 mars 2017 par l'Association des maires de France. D'un côté, les postulants passés récemment dans les fonctions gouvernementales, François Fillon, Emmanuel Macron et Benoît Hamon se sont prononcés pour le statu quo. Les autres ont prôné l'abrogation pure et simple des lois MAPTAM et NOTRe.

Cela n'a pas empêché les premiers de se montrer parfois critiques sur ces textes.

François Fillon a ainsi déclaré que le Gouvernement avait „renié l'esprit de la décentralisation.“ „La réforme territoriale c'est „plus de réglementation, plus d'argent public et plus d'impôts.“ Aussi, a-t-il déclaré: „Je ne souhaite pas engager une nouvelle réforme territoriale. Ce n'est plus aux préfets de fixer les limites des intercommunalités“, a-t-il plaidé pour l'avenir, prônant le volontariat en matière de fusion de communes et de départements.

Emmanuel Macron s'est fait plus discret sur ce chapitre. Ses adversaires ont parlé à sa place. Le représentant de Marine Le Pen, Davide Rachline, a dénoncé la proposition d'Emmanuel Macron de supprimer les conseils départementaux sur les territoires qui accueillent les 22 métropoles. Emmanuel Macron s'est, pour sa part, opposé à l'élection au suffrage universel direct sans fléchage dans les intercommunalités.

„Le temps est venu de faire une pause“ a lancé, pour sa part, Benoît Hamon. Le candidat du PS a préconisé une conférence des territoires.

Loin de cet esprit de consensus, les autres candidats ont souhaité en finir avec la réforme territoriale, synonyme à leurs yeux, tantôt de recentralisation, tantôt d'inégalité territoriale, le plus souvent les deux à la fois.

*Publié le 22/3/2017 par Jean-Baptiste Forray dans FRANCE*

*La loi MAPTAM = Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*

*La loi NOTRe = Nouvelle organisation territoriale de la République*